

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 051 009 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 07 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	21
En exercice	21
Nombre de présents	16
Nombre de votants par procuration	1
Nombre de suffrages exprimés	17

Etaient présents : (16)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DEGRAND Christophe, PRUVO Isabelle Adjoints, GLAZIK Dorothée, DELVART Vincent, THOMAS Loïc, RICHARD Nicolas, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, COEVOET-COUDEVILLE Christine, PEEL John, BOUCLET Hervé, DENTREBECQ Patrick, VAN AGT Laurent, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration: (1)

CHRISTIAEN Gérard à LEPROVOST Maryse,

Absents/excusés: (4)

DERAM Didier, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : RICHARD Nicolas est désigné à l'unanimité

Frédéric DEVOS

Le Maire

09/ ADOPTION DE LA CONVENTION 2023 – 2032 DE PARTAGE DE LA TFPB PERCUE SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

09/ ADOPTION DE LA CONVENTION 2023 – 2032 DE PARTAGE DE LA TFPB PERCUE SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier et de solidarité une convention « Fraction Stock » de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre aux fins de mettre en œuvre ce dispositif du partage de foncier bâti sur la (ou les) zones d'activités communautaires situées sur le territoire de la commune.

La présente convention est annexée à la délibération.

Monsieur le Maire propose de retenir l'option 01 pour le paiement à la CCHF selon l'échéancier suivant

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
5%	7.8 %	10.6 %	13.3 %	16.1 %	18.9 %	21.7 %	24.4 %	27.2 %	30 %
6252€	9725€	13 198 €	16 671 €	20 144 €	23 617 €	27 090 €	30 564 €	34 037 €	37 510 €

Ce qui représente une contribution totale sur les 10 années de 218.808,00€

VOTE DU CONSEIL

Décision du Conseil:

Adopté à la majorité dont 3 voix contre (Messieurs DENTREBECQ Patrick, VAN AGT Laurent, POISSONNET Luc)

Fait et délibéré en séance le 14/04/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

RICHARD Nicolas

Le Maire,

DEVOS Frédéric

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 21/04/2023

et publication ou notification le : 21/04/2023

Le Maire

Le secrétaire de séance,

DEVOS Frédéric

RICHARD Nicolas